

Bourse de Montréal Inc. – Modifications à l'article 7208 et modifications aux directives générales et définitions, au Tableau 9 et au Tableau 10 du formulaire « Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes » - Politique C-3

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications à l'article 7208, aux directives générales et définitions ainsi qu'aux Tableau 9 et 10 du formulaire « Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes » de la Politique C-3 concernant les marges prescrites à l'égard des métaux précieux, déposé par Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ces modifications visent principalement à incorporer à la réglementation de la Bourse des dispositions relatives aux exigences de marge applicables aux lingots de métaux précieux (or et argent) identiques aux exigences qui sont applicables à leurs certificats respectifs.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2008-05-09, Vol. 5, n° 18).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 9 juin 2008, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Normand Bergeron
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514. 395.0337, poste 4321
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4321
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : normand.bergeron@lautorite.qc.ca